

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.  
Absent excusé : Fabrice MONTAGNIER

\*\*\*\*\*

### Compte-rendu des réunions

#### CCAS

Un bon d'achat sera remis aux personnes de plus de 80 ans n'ayant pu participer au repas du 16 octobre dernier. Ce bon de 20 euros sera nominatif et destiné à être utilisé au commerce local « Le Réunion des Délices » et sera valable jusqu'au 31 janvier 2023, il remplace les traditionnels colis.

#### SIVOM

Retour sur la réunion avec les pompiers sur la sécurité incendie de la commune.

#### Conseil d'école

Pour l'école de Isserpent, deux détecteurs de CO2 vont être installés dans les salles de classe. Ils nous ont été remis par notre assureur Groupama (fédération et caisse locale de Lapalisse).

\*\*\*\*\*

#### Bâtiments communaux

Il est décidé de pourvoir à quelques réparations sur le logement de l'école (prises de courant, plan de travail, assainissement par drain dans la cour), aménagement d'un point alimentation et évacuation pour lave-linge sous escalier.

#### Logement mairie

La location du logement situé au-dessus de la mairie est attribuée à Madame Elia OBERTI.

#### MAM – Gîte

Suite à la rencontre avec nos maîtres d'œuvre et vu l'augmentation des évaluations, il est décidé de différer l'aménagement du terrain attenant, dans l'Espace De FROMENT.  
Les appels d'offres sont mis en ligne depuis le 7 novembre pour 1 mois. Retour le 5 décembre 2022, dernier délai 12h00.

#### Commissions communales

Nomination d'un représentant dans les différentes instances ou siègeait Victor COLAS.

#### Personnel communal

Le conseil municipal décide de recruter à titre temporaire et pour d'éventuels remplacements Madame Marie-Christine MOTTE.

#### Aménagement parking

Il est décidé d'aménager le parking devant l'entrée de l'agence postale et de procéder à son agrandissement.

#### Correspondant incendie et secours

Monsieur Olivier GIRAUD est désigné correspondant incendie et secours en relation avec les services préfectoraux.

#### Assainissement collectif – Centre bourg et Association

La redevance assainissement reste inchangée pour l'année 2023, décision actée par délibération.

## **Questions diverses**

Le conseil municipal est informé que suite à la requête de la commune par ordonnance du Tribunal de Cusset que la DGFIP service des Domaines est missionnée pour régler la succession MEUNIER.

### **Garderie**

Le montant de la garderie reste inchangé pour l'année scolaire 2022-2023, à savoir 1.50 € par jour, quelque soit la durée.